



SCHWEIZERISCHE GESELLSCHAFT FÜR INTENSIVMEDIZIN

SOCIÉTÉ SUISSE DE MÉDECINE INTENSIVE

SOCIETÀ SVIZZERA DI MEDICINA INTENSIVA

SGL-SSMI-SSMI

Zertifizierungskommission Intensivstationen (ZK-IS)

Commission de certification des unités de soins intensifs (CC-USI)

Annexe V

relative aux directives pour la certification des USI
par la SSMI du 03/09/2015

Règlement des tarifs pour la certification

Selon directives, annexe II, règlement pour la certification des USI
par la SSMI du 03/09/2015
approuvé par le comité de la SSMI le 08/12/2015

révisé par la CC-USI en janvier 2018 et approuvé par le comité de la SSMI le 12/03/2018

révisé par la CC-USI en mai 2019 et approuvé par le comité de la SSMI le 09/07/2019

révisé par la CC-USI en juin 2022 et approuvé par le comité de la SSMI le 05/07/2022

révisé par la CC-USI en février 2023 et approuvé par le comité de la SSMI le 22/03/2023

révisé par la CC-USI en juin 2023 et approuvé par le comité de la SSMI le 06/07/2023

Valable dès 01.01.2024

Cette version remplace toutes les versions anciennes.

Secrétariat de la SSMI, Commission de Certification (CC-USI)

Pr Dr méd. Miodrag Filipovic, Président

c/o **IMK** AG, Münsterberg 1, 4001 Bâle

Tél. +41 61 561 53 51, e-mail: info@swiss-icu.ch

www.swiss-icu-cert.ch



Émoluments pour la certification des USI

Prestations de la CC-USI	Montant
1) Certification Documents nécessaires: dossier complet, y compris annexes Avec visitation et certificat	CHF 18'500.- *
2) Recertification après expiration du certificat Documents nécessaires: dossier complet, y compris annexes <u>Avec visitation</u> et rapport de visitation Les documents qui n'ont pas changé ne doivent pas être joints. Si les conditions sont remplies, l'USI est certifiée pour 5 ans et le certificat est renouvelé. Le nouveau certificat serait valable 5 ans. Délai: poursuite sans interruption du certificat	CHF 7'000.-*
3) Recertification après changements structurels (nouvelle construction, transformation des locaux, changement de direction) Documents nécessaires: formulaire de demande dûment rempli, y compris annexes <u>Avec visitation</u> et rapport de visitation Si les conditions sont remplies, l'USI est certifiée pour 5 ans et le certificat est renouvelé. Le nouveau certificat serait valable 5 ans à partir de la date de réception du dossier.	CHF 5'000.-*
4) Recertification après changements de direction Documents nécessaires: formulaire de demande dûment rempli, y compris annexes Avec rapport sur dossier <u>sans visitation</u> Si les conditions sont remplies, le certificat est établi avec la nouvelle direction, mais conserve sa validité initiale.	CHF 4'500.-*
Pour les variantes 3 et 4, il faut compléter et soumettre le document Excel (= demande), en y remplissant les feuilles 1 à 3, c.-à-d. 1: DEMANDE, 2: AUTO-DÉCLARATION ET 3: DATA-EPT-FTE, ainsi que les annexes. Les deux variantes se distinguent l'une de l'autre par la visitation (variante 1) ou la non-visitation (variante 2) et la durée de validité du certificat.	
5) Changements au niveau de l'organisation ou de la direction Uniquement sur demande expresse de l'USI (avec correction du certificat)	CHF 500.- * CHF 800.-
Sans ouverture d'une procédure de recertification Sans visitation, sans rapport Documents nécessaires: demande (fichier Excel, feuille 1) y compris diplômes de la nouvelle direction. La nouvelle direction est confirmée par une lettre officielle jusqu'à l'expiration du certificat actuel. Un nouveau certificat n'est pas délivré, mais une combinaison avec point 8) est possible.	

Secrétariat de la SSMI, Commission de Certification (CC-USI)
Pr Dr méd. Miodrag Filipovic, Président
c/o **IMK** AG, Münsterberg 1, 4001 Bâle
Tél. +41 61 561 53 51, e-mail: info@swiss-icu.ch
www.swiss-icu-cert.ch



6) Recertification avec obligations

CHF 1'000.-*

Vérification de l'élimination des défauts dans le cas d'une certification avec obligations et extension du certificat jusqu'à un maximum de la durée réglementaire de 5 ans (sans visitation)

Exemple:

Recertification avec obligations pour 2 ans.
Contrôle du respect des délais et de l'exécution des exigences, par la suite - si les défauts ont été éliminés - renouvellement du certificat pour une nouvelle période de 3 ans jusqu'à un total de 5 ans maximum.

7) Frais supplémentaires pour le traitement des dossiers incomplets

selon temps investi réel

CHF 300.- *par heure jusqu'à max CHF 3'000.-

8) Délivrance d'un nouveau certificat

CHF 300.-*

(modification rédactionnelle et délivrance d'un nouveau certificat.

Le secrétariat de la commission de certification (CC-USI) facture à l'unité de soins intensifs les montants dus pour la certification d'une unité de soins intensifs, comme décrit ci-dessus, après réception de la demande de certification, avant le début du processus.

* plus 8.1 % TVA